



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'une consultation des acteurs nationaux et internationaux au sujet de l'utilisation des plateformes commerciales internationales pour la fourniture de services essentiels aux citoyens.

Rabat, le 20 juillet 2021,

L'Institution du Médiateur du Royaume et la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) échangent depuis plusieurs semaines sur l'impact de l'utilisation des plateformes commerciales pour la fourniture de services essentiels aux citoyens.

L'actualité quotidienne nous alimente en informations concernant les GAFAM/BATX, et de façon plus étendue, sur la situation des plateformes numériques commerciales internationales :

- D'une part, ces nouveaux entrants investissent le quotidien des citoyens et peuvent, par moments, se saisir des prérogatives des collectivités et des Etats.
- D'autre part, différentes initiatives et réflexions se mettent en place au sein des grands ensembles économiques et géopolitiques pour appréhender les équilibres à établir avec ces plateformes.

Ces questionnements, aujourd'hui universels, concernent de toute évidence et très naturellement notre pays, en particulier dans le cadre des interactions de son économie digitale avec les ensembles régionaux.

L'Institution du Médiateur du Royaume et la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) sont interpellées par cette problématique :

- L'Institution du Médiateur du Royaume, dans le cadre de sa mission de veiller à l'adéquation du service public avec les attentes des citoyens.
- La CNDP, dans le cadre de sa mission de veiller à la protection des données à caractère personnel, au déploiement de la confiance numérique et à la protection du citoyen au sein de l'écosystème numérique.

La transformation digitale est devenue une réalité incontournable façonnant la relation de l'usager avec l'administration publique.



- Ladite mutation pose une panoplie d'interrogations à propos des défis liés à l'utilisation, par l'administration, des plateformes numériques commerciales internationales, sur les plans suivants :
 - L'influence de l'utilisation de ces plateformes sur l'idée de la souveraineté nationale, en matière d'action administrative.
 - L'influence de l'utilisation de ces plateformes sur la durabilité des prestations publiques, laquelle demeure tributaire de la volonté de la partie qui assure le contrôle desdites plateformes.
 - Les garanties de la préservation de la particularité et de la confidentialité qui s'attachent à certaines prestations délivrées aux usagers via ces plateformes, dans le cadre de l'e-administration, en relation avec le maintien de la confiance dans l'administration.
 - Le concept de la qualité des services publics en l'absence de la logique de la censure devant être imposée aux mécanismes de gestion de ces plateformes.
 - La protection légale et juridique de l'usager dans ses relations avec l'administration nationale par le biais d'un « médiateur » transnational.
 - La position de négociation assez faible de l'administration publique face à ces plateformes, s'apparente à la précarité numérique.

Les deux institutions initient une consultation conjointe afin de comprendre les attentes et contraintes des différents acteurs de la société concernant la nécessaire digitalisation et le positionnement attendu, acceptable et possible des plateformes internationales :

- Acteurs du service public.
- Acteurs du monde économique :
 - Fonds d'investissement,
 - Fonds de garantie,
 - Grandes, petites et moyennes entreprises,
 - Start-ups et Jeunes porteurs de projets innovants,
 - ...
- Responsables politiques et syndicaux.
- Société civile et responsables associatifs
- Experts nationaux et internationaux.
- Organisations et partenaires internationaux.

Cette consultation vise à :

- Recenser les éléments constitutifs d'un digital responsable au service des citoyens, de l'économie et de la société.
- Analyser les avantages et inconvénients de l'utilisation des plateformes numériques commerciales.



المملكة المغربية

المملكة المغربية

Royaume du Maroc



اللجنة الوطنية لرقابة حوكمة المعلومات ذات الطابع الشخصي

الجنة الوطنية لرقابة حوكمة المعلومات ذات الطابع الشخصي

Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel

- Cerner le cadre réglementaire adéquat pour profiter au mieux des apports innovants de ces plateformes commerciales ainsi que ceux de leur écosystème.
- Collecter les idées et propositions pertinentes en mesure de renforcer la confiance numérique dans les services digitaux essentiels (publics ou privés) fournis aux citoyens ainsi que la cohérence des prérogatives de l'Etat en la matière.
- Identifier les démarches internationales émergentes visant à faire du numérique un droit universel.
- Elaborer un plan d'action en vue de garantir la protection du citoyen au sein de l'écosystème numérique.

Les différents acteurs seront sollicités en vue de contribuer à des séances de travail sur le sujet.

A l'issue de la consultation, des recommandations opérationnelles seront établies à l'horizon de la fin du premier trimestre 2022.